

L'INTÉRIM PUBLIC

UN TREMLIN POUR L'EMPLOI

Le secteur public vous intéresse ?

Rejoignez l'équipe intérimaire du CDG !

EXPÉRIENCE CAPACITÉ À S'ADAPTER
MOBILITÉ 250 MÉTIERS
DISPONIBILITÉ NIVEAU DE FORMATION



ENSEMBLE, CONSTRUONS
VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL
DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

cdg.57

Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La Mission Intérim et Territoires (MIT)

Les employeurs publics locaux proposent des missions temporaires pour remplacer du personnel momentanément absent ou pour renforcer ponctuellement leurs équipes de travail. **Nous leur proposons des candidats en fonction du profil recherché.**

4 RAISONS DE CHOISIR L'INTÉRIM

1 ACQUÉRIR UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE

Les missions temporaires permettent de faire une première entrée dans le monde du travail après une formation scolaire ou universitaire.

2 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

L'intérim permet d'enrichir son parcours professionnel en multipliant les expériences professionnalisantes et de se faire connaître auprès des employeurs.

3 DÉCOUVRIR

Les missions temporaires donnent accès à la découverte de métiers, de secteurs d'activités et des fonctionnements d'une collectivités locales avant de s'engager durablement.

4 ACCÉDER À UN EMPLOI DURABLE

Le concours n'est pas le seul passage pour intégrer la fonction publique et l'intérim permet souvent de déboucher sur une embauche permanente.

L'EMPLOI TERRITORIAL EN MOSELLE, C'EST 25 000 AGENTS DONT 70% DANS LES COMMUNES



QUEL PUBLIC ?

Des jeunes diplômés, des demandeurs d'emploi, des salariés en fin de contrat (dans une collectivité ou entreprise), des agents reconnus travailleur handicapé, motivés par le secteur public local. Également des lauréats de concours en recherche de poste, des titulaires à temps non complet et à des fonctionnaires en disponibilité.

POUR QUELS MÉTIERS ?

On recense 250 métiers différents dans les collectivités locales. Les missions concernent principalement les métiers de :

- secrétaire de mairie, agent d'état civil, agent administratif ;
- gestionnaire ressources humaines, responsable finances, comptable ;
- agent des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants ;
- ouvrier polyvalent ou spécialisé (du bâtiment, des voiries, des espaces verts), animateur périscolaire, technicien en urbanisme.

QUI SONT LES EMPLOYEURS ?

Des communes, des structures intercommunales (communautés de communes, etc.) et des établissements publics locaux (office HLM, CCAS, Musées, etc.) sur tout le département mosellan.

POUR QUELLE DURÉE ?

Quelques jours à plusieurs mois, selon les besoins.

VOUS SOUHAITEZ POSTULER POUR UNE MISSION TEMPORAIRE ?

Rejoignez-nous !

1

Envoyez-nous votre **CV** et **lettre de motivation** par mail à job.territorial@cdg57.fr ou par courrier (voir les **coordonnées**).

2

Un **conseiller** vous recevra pour un **entretien individuel** pour faire le point sur vos compétences, votre mobilité géographique et votre **projet professionnel**.

4

Une fois en poste, votre employeur est le Centre de Gestion de la Moselle (vous êtes mis à disposition de l'organisme qui vous propose la mission). Vous disposez du **statut d'agent non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale** pendant votre CDD.

3

Nous vous proposons les missions les plus **adaptées à votre profil**, selon vos compétences et situation géographique convenue.

Nos coordonnées



**Centre de Gestion
de la Moselle**

16 rue de l'Hôtel de Ville
57952 - MONTIGNY-LÈS-METZ
CEDEX



03 87 65 27 06



job.territorial@cdg57.fr



www.cdg57.fr
www.emploi-territorial.fr

Notre engagement

Parce que l'intérim n'est pas qu'une réponse ponctuelle à un besoin temporaire, nous vous accompagnons à chaque étape de votre candidature et vous soutenons dans votre prise de poste et chacune de vos missions.

Notre ambition : construire avec vous un parcours professionnel vers l'emploi durable.